



Prise de position de l'Automobile Club de Suisse ACS sur les projets de transport de la session d'hiver 2024 des chambres fédérales

Conseil national

	Approba- tion	Rejet
<p>22.4388 n Mo. Schlatter. Interdire les émissions de bruit artificiel sur les voitures électriques</p> <p>L'ACS rejette cette motion avec la justification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une telle interdiction est inutile. Pour tous les véhicules, des valeurs limites légales en matière de bruit sont déjà appliquées. Les valeurs limites de bruit sont les mêmes pour les véhicules électriques et les véhicules à moteur à combustion. • De plus, en raison des obligations internationales de la Suisse, une interdiction de l'utilisation d'une telle technologie ne peut pas être mise en œuvre en faisant cavalier seul. 		

Conseil des États

	Approba- tion	Rejet
<p>22.3727 n Mo. Bregy. Exempter les personnes handicapées des taxes de stationnement (art. 20a al. 1 let. b OCR)</p> <p>L'ACS <u>rejette</u> cette motion avec la justification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mobilité des personnes ayant des difficultés à se déplacer est une préoccupation pour l'ACS. Cependant, en matière de taxes de stationnement, les cantons et les communes sont souverains. La Confédération ne peut pas leur imposer de renoncer à des taxes de stationnement. 		



<p>24.3818 n Mo. CTT-N. Supprimer la distorsion de concurrence dans l'aide à la presse associative et à la presse des fondations</p> <p>L'ACS rejette cette motion avec la justification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les associations, clubs et fondations représentent les intérêts d'un groupe spécifique de la population. La communication avec leurs membres, donateurs et autres publics cibles s'effectue principalement via l'organe du club, de l'association ou de la fondation sous forme imprimée. La majorité des associations, clubs et fondations devraient cesser d'utiliser leur principal canal de communication si les contributions de soutien étaient supprimées.		
---	--	---

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Fabien Produit, Secrétaire général ACS, fabien.produit@acs.ch, Tél. 031 328 31 17.